

Enquête | Les Halles parano

Aux Halles, son trou. Au trou, ses mystères. Le projet phare de la mandature Delanoë, la rénovation des Halles, suscite critiques et polémiques. Batailles de chiffres, zones d'ombre quant aux choix esthétiques et structurels, prototype invisible sont autant de prétextes pour dénoncer le parti architectural conçu par Patrick Berger et Jacques Anziutti. La maîtrise d'ouvrage s'explique.

Commerces et hôtels | 75001 | Berger et Anziutti

«Un prototype de la Canopée sera mis en place à la fin de l'été. Dès l'automne 2012, nous organiserons des visites de chantier en marge de l'exposition présentant les échantillons validés par les entreprises. Nous exposerons également des photos du premier prototype afin de montrer l'évolution du projet», déclare Dominique Hucher, directeur du projet de réaménagement des Halles, au *Courrier de l'Architecte*.

La proposition intervient alors que règne depuis plusieurs mois un climat d'incertitudes autour du projet. Sur le banc des accusés, la paranoïa de la maîtrise d'oeuvre, la naïveté de la maîtrise d'ouvrage, sinon l'incompétence des deux.

Aux nouvelles images de la Canopée présentées en décembre 2010 succède une longue attente quant à la faisabilité de l'ouvrage.

En septembre 2011, Anne Hidalgo, premier adjointe au maire de Paris, déclarait dans un entretien accordé au JDD avoir *«vu un prototype [de la Canopée des Halles] : le résultat sera fabuleux, plus beau encore que sur les maquettes et les dessins»*.

Il n'en fallait pas moins pour que l'association Accomplir, opposée au projet, dénonce, un mois plus tard, le scandale *«du prototype invisible»*. Et pour cause. Aussitôt construit, aussitôt détruit. Bilan de l'opération : un million d'euros.

Un appel d'offres avait été lancé par la Ville de Paris en juin 2009 pour *«la construction, l'implantation et la déconstruction d'un pavillon prototype échelle 1 de la Canopée»*. L'installation devait, selon le texte, être implantée *«sur un site en cours*

de détermination». L'ambition du témoin était de permettre «*l'appréciation in situ des différents choix de matériaux imaginés par le maître d'oeuvre*» avant sa destruction, programmée en 2013.

Le 14 novembre 2011, *Le Parisien* revenait sur les «*couacs*» du chantier et révélait la localisation du prototype : «*La fameuse maquette grandeur nature de la Canopée, réalisée en 2010 à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne), pour s'assurer de la viabilité du toit, n'a jamais été montrée ni aux maires d'arrondissement ni aux élus de l'opposition. De quoi éveiller les soupçons*», note le quotidien.

«*Il doit exister des photos mais nous n'en avons vu aucune. Nous avons obtenu de la SEM PariSeine l'organisation d'une exposition des échantillons de la Canopée. Cet événement ne cesse d'être reporté. Prévu au premier trimestre 2012 puis au deuxième, il est finalement envisagé pour la rentrée*», s'émeut Elisabeth Bourguinat, secrétaire de l'association Accomplir.

Quid du secret ? «*La mairie de Paris a accepté de financer un prototype. Patrick Berger a donc préparé des consultations pour passer un marché en vue de réaliser un prototype en phase de conception. Il ne souhaitait pas communiquer sur l'installation. Il s'agissait d'un brouillon et quel auteur accepte de les montrer ?*», argue Dominique Hucher.

«*Si ce prototype de 10 mètres sur 5 n'avait rien à voir avec la conception structurelle de l'ensemble, il a permis de consolider certaines options notamment concernant des détails d'assemblage*», poursuit-il.

Accomplir s'inquiète, entre autres, des choix esthétiques. «*Nous serions passés d'une Canopée transparente à une Canopée translucide*», dénonce Elisabeth Bourguinat. La maîtrise d'ouvrage assure qu'à ce stade elle dispose de «*deux générations d'échantillons*». Toutefois, elle ne connaît pas encore «*l'aspect fini*» de toutes les pièces mises en oeuvre.

«*Nous attendons le visa définitif de l'architecte. L'ensemble des détails sera fixé à l'automne*», répond Dominique Hucher. Le directeur de l'opération assure que le «*verre sera coloré et transparent. Il présentera même une teinte jaune*».

17.000 écailles de verre, toutes de tailles différentes. «*Je ne peux rien vous dire, mais il y en aura effectivement beaucoup, c'est une géométrie complexe*», dit-il.

Autre point de discord, la répartition des éléments programmatiques. «*La pièce maîtresse de l'ensemble était un auditorium positionné à l'angle des rues Berger et*

Lescot face à la fontaine des Innocents ; or, il s'agit de l'emplacement le plus fréquenté du quartier», indique Elisabeth Bourguinat.

De fait, la secrétaire de l'association Accomplir dénonce l'abandon d'un équipement culturel au détriment d'une surface commerciale. *«Nous voulions un mélange des fonctions, nous avons obtenu un tri. Les commerces seront en rez-de-chaussée, les équipements aux étages»,* explique-t-elle.

De son côté, la maîtrise d'ouvrage se défend. Si le quartier ne présente aucunement le besoin d'un auditorium supplémentaire, la nécessité d'un *«espace public sous contrôle social ne peut se faire que par le commerce»,* assure Dominique Hucher. *«En milieu de journée, les équipements culturels et sportifs ne sont pas vivants»,* poursuit-il.

Reste alors la question du coût de la Canopée. L'association Accomplir aime à rappeler les premiers chiffres. David Mangin, lauréat de la première consultation, avait estimé l'ensemble du projet à 200 millions d'euros. Etaient alors inclus la création du Carreau des Halles, le réaménagement du jardin et la rénovation des espaces souterrains.

«La seule Canopée est passée de 120 millions à 216 millions d'euros, fin 2010 », note l'association. La maîtrise d'ouvrage préfère quant à elle remonter à 2009 où l'ensemble de l'opération de réaménagement était fixé à 760 millions d'euros. *«Ce budget a été officialisé par la Mairie pour lancer l'enquête publique»,* indique Dominique Hucher.

«Ce budget a été réévalué lors du calage du protocole. L'ensemble du projet est aujourd'hui estimé à 802 millions d'euros HT dont 483 sont à la charge de la ville de Paris. 238 reviennent à Unibail, 56 à la Région Ile-de-France et 25 à la RATP».

Les participations ayant été fixées en octobre 2010, les augmentations seront donc à la charge de la Mairie de Paris.

Accomplir pointe également du doigt les importants dédommagements qui seront versés aux enseignes du centre commercial. *«Les piliers existants ne pourront pas supporter le poids de la Canopée. Il s'agit donc de les renforcer ; un chantier qui implique la fermeture totale ou partielle de magasins. La FNAC va ainsi toucher à elle seule 9,2 millions d'euros de dédommagements»,* indique Elisabeth Bourguinat.

«Ce n'est pas une construction neuve classique. Il y a une modification profonde de l'existant et un renforcement de ses structures. Cela implique un surcoût qui a déjà

été intégré dans les 760 millions décidés au budget de 2009», soutient Dominique Hucher. «Tous les marchés de travaux sont aujourd'hui passés et tous tiennent dans le budget» assure-t-il.

En parallèle, la SEM PariSeine a dû affronter une décision de justice annulant en janvier 2012 un avenant prévoyant en sus des modifications programmatiques une augmentation de 28% des honoraires de l'agence Berger Anziutti.

«Cette annulation avait un effet différé pour permettre à la ville et à la maîtrise d'oeuvre de trouver une solution. Nous n'avons pas eu le temps de formuler un nouvel avenant avant la date fixée au 31 mai 2012. Il y aura donc, un mois durant, un vide juridique ; le chantier ne s'arrêtera pas pour autant. Pendant ce délai, en vue de limiter les coûts, nous supprimerons des missions accessoires, notamment des missions de conseils», explique Dominique Hucher.

Enfin, autre question épineuse, l'exploitation et l'entretien de la Canopée une fois livrée en 2014. Les coûts sont estimés à environ 400.000 euros par an, ce, à la charge des occupants. Bref, les charmes de la copropriété.

Rendez-vous dans deux ans donc.

Jean-Philippe Hugron

http://www.lecourrierdelarchitecte.com/article_3397